

Tâche éducative (TE)		Nombre d'heures annuelles	Temps récurrent fixé à l'horaire, s'il y a lieu
Cours et leçons			
Encadrement			
Récupération			
Surveillances autres que de l'accueil et des déplacements			
Activités étudiantes (organisation et participation) Exemples : bal de finissants, sports intramurales, etc.	1.		
	2.		
	3.		
	4.		
	5.		
Déplacement entre établissements			
Surveillance (jours de pluie et grand froid)			
<b>Total (23 heures x 36 semaines)</b>		<b>828 heures</b>	

Autres tâches professionnelles (ATP)		Nombre d'heures annuelles	Temps récurrent fixé à l'horaire, s'il y a lieu
Surveillance de l'accueil et des déplacements			
Échanges avec collègues *imposés			
Communications avec la direction (courriels, rencontres, appels)			
Communications avec les parents (courriels, appels, suivis)			
Imprévus			
Préparation matériel (spécialiste)			
Planification			
Corrections			
Réunions et rencontres (niveau, cycle, etc.)	1. Rencontre de concertation		
	2. Rencontre matière		
	3.		
Comités conventionnés ou non conventionnés	1. Comité de participation et de consultation		
	2. Comité EHDAA – école		
	3. Comité de perfectionnement		
	4. Comité de plan de lutte contre l'intimidation		
	5.		
Insertion professionnelle – Annexe XLIX			
Disponibilité suppléance dépannage			
Consultation			
<b>Sous-total (4 heures x 36 semaines)</b>		<b>144 h</b>	
Journées pédagogiques (5,4 heures x 20 journées)		108 h	
Travail déterminé par l'enseignante ou l'enseignant incluant les 10 rencontres collectives et les 3 premières réunions avec les parents (5 heures x 40 semaines)		200 h	
<b>Total</b>		<b>452 heures</b>	
<b>Total TE + ATP</b>		<b>1280 heures</b>	